



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5417<sup>e</sup>** séance

Vendredi 21 avril 2006, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Zhang Yishan .....	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M. Mayoral
	Congo .....	M. Gayama
	Danemark .....	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Sanders
	Fédération de Russie .....	M. Dolgov
	France .....	M. de La Sablière
	Ghana .....	Nana Effa-Apenteng
	Grèce .....	M. Vassilakis
	Japon .....	M. Oshima
	Pérou .....	M. Ruiz Rosas
	Qatar .....	M. Al-Bader
	République-Unie de Tanzanie .....	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie .....	M. Burian

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 35.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

**Le Président** (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Liban et de la République arabe syrienne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Fouad Siniora, Premier Ministre du Liban. Je prie le chef adjoint du Protocole de bien vouloir escorter le Premier Ministre à la table du Conseil.

*M. Fouad Siniora, Premier Ministre du Liban, est escorté à la table du Conseil.*

*Sur l'invitation du Président, M. Atieh (République arabe syrienne) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à la présente séance.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Fouad Siniora, Premier Ministre du Liban.

**M. Siniora** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de votre invitation à prendre la parole au Conseil de sécurité. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier le Conseil de sécurité, au nom du Liban, pour tout l'appui qu'il a fourni à mon pays afin de lui permettre de renforcer sa souveraineté et sa prospérité. Je remercie également le Secrétaire général de ses efforts inlassables et de son

rôle positif et constructif envers le Liban dans les divers aspects de notre question.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

J'ai grand plaisir à prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui, afin, tout d'abord, de lui rendre compte des événements récemment survenus au Liban et, ensuite, de faire part de nos réflexions sur un certain nombre de questions d'intérêt commun et de préoccupations communes.

Tout d'abord, je me dois d'exprimer notre profonde gratitude pour l'appui que l'ONU, tout particulièrement le Secrétaire général et le Conseil de sécurité, fournit au Liban depuis 19 mois. Cet appui a beaucoup aidé le Liban à avancer dans sa transition vers la réalisation de son intégrité territoriale, de sa pleine indépendance et de sa souveraineté et, surtout, à y parvenir par des moyens pacifiques. L'appui de l'ONU a été important non seulement pour le Liban, mais aussi pour toute la région, car l'instauration de la paix et de la sécurité au Liban contribue à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient. Le rôle positif de l'ONU est également important en ce qu'il prouve que les institutions internationales peuvent être efficaces lorsqu'il s'agit de protéger les droits légitimes des petits pays et de leur permettre de réaliser ces droits par des moyens pacifiques.

La séance d'aujourd'hui tombe à point nommé, car elle intervient après l'élaboration du troisième rapport du Secrétaire général sur la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité et avant que le Conseil ne se réunisse pour en débattre. À cet égard, je tiens à féliciter le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Terje Roed-Larsen, et les remercier d'avoir présenté un rapport objectif et précis.

La grande transition historique du peuple libanais a commencé il y a un an et n'est pas encore terminée. Un certain nombre de défis nous attendent certainement. Mais je voudrais commencer par ce que j'estime être d'importantes réalisations sur la voie qui nous mène vers le Liban nous souhaitons : un pays autonome, stable, démocratique, modéré et plus prospère.

Après de nombreuses années de conflit civil, d'occupation israélienne et de présence syrienne, au cours desquelles la plupart des grandes questions politiques ont été soit gérées par des non-Libanais, soit, dans certains cas, considérées comme tabous ou

trop sensibles pour être examinées, les Libanais ont entamé un débat réel et sérieux sur toutes les questions politiques. La Conférence du dialogue national, qui a été lancée en mars dernier, a clairement démontré que les Libanais étaient prêts à s'attaquer avec sérieux et de façon pacifique aux difficultés auxquelles leur pays est confronté.

Ce processus de dialogue national, qui réunit 14 représentants de tous les groupes parlementaires, est déjà parvenu à des résultats significatifs. Un consensus a pu être dégagé sur des questions importantes comme les relations avec la Syrie; la délimitation de toutes les frontières communes entre le Liban et la Syrie, y compris et surtout la zone des fermes de Chebaa; la politique à l'égard des Palestiniens au Liban; et l'enquête internationale et le processus judiciaire liés à l'assassinat du Premier Ministre Hariri et de ses compagnons. L'importance de la réalisation d'un accord sur de telles questions ne doit pas être sous-estimée.

Le peuple libanais s'est montré remarquablement tenace face à une campagne systématique visant à le terroriser et l'intimider au moyen d'attentats à la bombe et d'assassinats d'un grand nombre de figures politiques et personnalités médiatiques engagées en faveur de l'indépendance. Cette ténacité collective a démontré que le peuple libanais a en effet beaucoup avancé sur la voie de l'établissement d'un pays fort, uni et stable – un pays qu'il n'est pas facile de fragmenter ou d'intimider.

Mettre les relations libano-syriennes sur de bonnes bases représente un défi majeur. Les cicatrices laissées par les événements tragiques de ces 19 derniers mois et les séquelles de l'ingérence très lourde dans les affaires intérieures libanaises par l'appareil sécuritaire syrien pendant de nombreuses années ne s'atténueront pas du jour au lendemain. Toutefois, nous devons rendre justice à la Syrie d'avoir joué, pendant une grande partie des 30 dernières années, un rôle très important et constructif en mettant fin aux tentatives de partition du Liban et en aidant le Liban à obtenir le retrait des forces israéliennes de la majeure partie du Sud-Liban en 2000. Au cours du dialogue national, il a été convenu à l'unanimité que les relations entre les deux pays frères doivent être fortes et positives et fondées sur le respect mutuel, la parité et la non-ingérence, et j'en suis personnellement fermement convaincu.

De telles relations exigent, avant tout, un effort de rétablissement de la confiance entre les deux pays, une véritable acceptation par le Gouvernement syrien d'un Liban réellement indépendant et une reconnaissance réelle qu'un Liban libre et souverain peut avoir de bonnes relations avec la Syrie et peut mieux servir les intérêts syriens et arabes. Cela ne sera pas chose facile. D'après nous, une réponse positive de la part de la Syrie en ce qui concerne les mesures convenues par toutes les parties au dialogue national – notamment l'établissement de relations diplomatiques et la délimitation des frontières entre les deux pays, y compris dans la zone des fermes de Chebaa – indiquera que le Gouvernement syrien commence à accepter l'idée que de bonnes relations sont possibles entre la Syrie et un Liban indépendant. Quel que soit le temps que cela prenne, de bonnes relations entre le Liban et la Syrie, fondées sur un respect mutuel, finiront par être créées, et elles doivent l'être, parce qu'elles sont dans l'intérêt des deux pays.

Depuis 1978, le Liban a souffert de l'occupation par Israël de vastes portions de son territoire et de plusieurs autres invasions et agressions, qui ont toutes provoqué de graves destructions et dislocations. En mai 2000, les forces israéliennes se sont retirées de la plupart des territoires occupés, à l'exception d'une zone limitrophe du plateau du Golan, que l'on appelle les fermes de Chebaa. Pour nous, la libération de cette terre libanaise encore occupée est une priorité nationale. Il incombe à Israël de se retirer de ce territoire, de remettre au Liban les Libanais détenus dans ses prisons, de remettre les cartes des champs de mines qu'il a laissés dans le Sud et de mettre un terme à ses atteintes à la souveraineté libanaise. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies jouera un rôle actif pour nous aider à faire aboutir ces demandes légitimes.

La délimitation de la zone libanaise des fermes de Chebaa – qu'Israël a continué d'occuper même après son retrait du Sud-Liban en 2000 – est importante dans ce contexte, car cela a une incidence importante sur notre capacité à libérer cette zone. Nous mettrons d'accord avec la Syrie sur la frontière qui sépare les fermes de Chebaa du plateau du Golan syrien marquera un pas important vers un retrait complet des Israéliens du Liban, jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux dispositions de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le Gouvernement syrien a déjà déclaré verbalement que la

zone des fermes de Chebaa fait partie du territoire libanais. De plus, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le Président Assad lui-même a affirmé en juin 2001 que

« selon le droit international, c'est aux États frontaliers concernés de déterminer le statut d'un territoire. Une fois ce débat achevé, il faut qu'un accord soit enregistré auprès des autorités internationales. Dans le cas de Chebaa, il s'agit de la stricte responsabilité de la Syrie et du Liban ».

Ainsi, conformément au consensus libanais sur cette question, nous avons pris contact avec le Gouvernement syrien en vue de délimiter la frontière dans cette région. Les deux Gouvernements pourront ensuite remettre l'accord frontalier à l'ONU, qui en tirera les conclusions qui s'imposent. Nous attendons toujours une réponse positive de la part de la Syrie. Quoi qu'il en soit, nous allons demander au Secrétaire général de confirmer quelles sont les démarches spécifiques requises pour que l'ONU reconnaisse la souveraineté libanaise sur le territoire des fermes de Chebaa.

Une autre priorité du Gouvernement est la mise en oeuvre des politiques à l'égard des Palestiniens au Liban par l'entremise d'un dialogue, comme cela a été accepté unanimement par toutes les parties au dialogue national. Cela inclut des pourparlers avec la partie palestinienne pour mettre fin à toute présence armée en dehors des camps de réfugiés dans un délai de six mois, puis l'examen de la question des armes et de la sécurité à l'intérieur des camps – tout cela conformément à la souveraineté libanaise et à l'obligation de l'État d'assurer la sécurité de tous sur l'ensemble de son territoire, conformément aux dispositions du pacte de réconciliation nationale conclu à Taëf en 1989.

Le Gouvernement a aussi entamé un effort important en vue d'améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens en collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui incarne la responsabilité de la communauté internationale envers ces réfugiés qui ont été chassés de leur pays, la Palestine, lorsque Israël a été créé.

Ce n'est un secret pour personne que, durant de nombreuses années, les rapports du Liban avec les réfugiés palestiniens sur son territoire ont été difficiles;

à certaines périodes, il y a même eu des conflits armés. C'est également un fait que les conditions de vie difficiles dans les camps de réfugiés en ont fait des terrains fertiles et des sanctuaires pour différentes factions armées. Nous comptons faire tout notre possible, en association avec la communauté internationale et les pays donateurs, pour aider à changer les conditions de vie dans les camps de réfugiés. Nous avons entamé des pourparlers avec les Palestiniens pour examiner les besoins économiques et humanitaires, en plus de la question des armes et de la sécurité. Nous comptons avancer sur toutes ces questions dans l'avenir immédiat, notamment auprès des pays donateurs, en vue de fournir, à travers l'UNRWA, l'aide requise pour améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban, en attendant qu'une solution les concernant soit trouvée dans le cadre du processus de paix et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

En plus de la mise en oeuvre des décisions déjà prises par la Conférence du dialogue national, une autre difficulté est de parvenir à un accord sur les deux questions qui restent en souffrance. La première est la question de la présidence de la République.

Actuellement, la majorité parlementaire considère que la prorogation du mandat du Président Lahoud en septembre 2004 pour trois années supplémentaires est le résultat de l'ingérence de la Syrie et de la coercition exercée par ce pays – qui avait une grande influence sur le Parlement libanais à cette époque – malgré tous les avis décourageant une ingérence aussi forte. Comme la majorité au Parlement n'est pas suffisante pour raccourcir constitutionnellement le mandat prorogé du Président Lahoud, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle élection présidentielle, la question a été soumise au dialogue national dans l'espoir qu'il sera possible de parvenir à un consensus. Jusqu'à présent, cela s'est révélé être difficile. Le dialogue national se réunira le 28 avril pour examiner à nouveau la question. Il demeure difficile de trouver un accord sur la question.

Le dialogue national examinera également, quand il reprendra, une autre question qui est celle des armes du Hezbollah et le rôle que celles-ci jouent dans la défense du Liban. Bien qu'il y ait un consensus dans tout le Liban sur le rôle important que la résistance, dirigée par le Hezbollah, a joué pour obliger Israël à se retirer du sud en mai 2000, ainsi que sur le fait que la

région sud-est du pays, à savoir les fermes de Chebaa, est toujours occupée, le rôle futur que joueront les armes du Hezbollah dans la défense du Liban doit faire l'objet d'un débat national. Ce débat se déroulera dans le cadre d'une stratégie agréée par tous les Libanais sur la meilleure manière de défendre le Liban, avec en toile de fond les dispositions de l'Accord de Taëf de 1989, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le Liban et la poursuite de l'occupation des fermes de Chebaa, ainsi que la longue histoire des incursions israéliennes et des violations du territoire libanais par Israël. Réconcilier ces considérations avec l'obligation naturelle qu'a l'État d'être le seul à assurer la sécurité de tous ses citoyens et résidents; et le droit qu'a l'État d'avoir le monopole des armes et d'exercer pleinement son autorité sur l'ensemble du pays, est un défi important que nous devons relever dans la période à venir.

La séance d'aujourd'hui se tient également au moment de nos consultations avec l'Organisation des Nations Unies sur la création d'un tribunal à caractère international pour juger ceux qui ont participé à l'assassinat de l'ex-Premier Ministre Hariri et de ses compagnons. Je souhaiterais à ce stade exprimer à M. Serge Brammertz et à la Commission d'enquête internationale indépendante notre profonde reconnaissance pour le travail professionnel qu'ils accomplissent, dont nous espérons qu'elle réussira à identifier les auteurs de ce crime terroriste et à les traduire en justice. Cela est important non seulement s'agissant de l'assassinat de Hariri – qui est un aspect très important – mais également parce que le Liban est le pays de la région qui a le plus souffert des assassinats politiques au cours des deux dernières décennies. Révéler la vérité et châtier ceux jugés coupables aura sur ceux qui envisageraient de commettre de tels crimes abominables au Liban ou ailleurs un grand effet de dissuasion. Pour veiller à la continuité de l'enquête et contribuer à ce qu'elle soit menée à bien, nous appuierions fermement une prorogation du mandat de M. Brammertz, que nous considérons comme étant nécessaire.

En ce qui concerne la création d'un tribunal à caractère international, j'aimerais remercier le Conseil de sécurité d'avoir fait progresser rapidement cette question – à laquelle nous attachons la plus grande importance. Nous sommes prêts à conclure dès que possible nos débats avec l'équipe juridique de l'Organisation des Nations Unies afin de veiller à ce

que la transition de l'enquête au tribunal s'effectue sans heurt.

Notre région est en effervescence. Ce qui se passe au Liban a un impact important sur la région tout entière. En tant que Libanais, et également du fait de notre appartenance aux mondes arabe et musulman, il est dans notre intérêt et il nous appartient d'œuvrer contre les forces de l'extrémisme et du désespoir en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes. Nous voulons revenir aux véritables principes de la modération et de la tolérance qui caractérisaient notre région et les religions qui en ont émané.

Il est également dans l'intérêt et de la responsabilité de la communauté internationale d'aider les peuples de la région à vaincre les sentiments d'inutilité et de désespoir et de participer aux efforts qu'ils déploient pour édifier des sociétés plus démocratiques et prospères. Les préjugés et les stéréotypes de plus en plus répandus sur les Arabes et les musulmans, qui veulent qu'ils soient violents ou hostiles par nature à l'Occident, ne font que renforcer leurs sentiments omniprésents d'humiliation et de colère, tout comme l'échec de la communauté internationale à corriger la grande injustice faite au peuple palestinien. Ce sentiment de grande injustice, qui dure depuis six décennies, a sans aucun doute contribué aux sentiments d'inutilité et d'humiliation ressentis dans les mondes arabe et musulman. Il a également fourni aux esprits extrémistes et violents un terrain fertile pour prendre part – au nom de la religion – contre des personnes innocentes, à des activités qui contredisent les principes de toutes les religions. En outre, Israël continue de refuser l'Initiative de paix arabe, maintenant ainsi l'instabilité dans la région et dans tout le monde musulman.

Si nous pouvions tous coopérer et mobiliser nos efforts conjoints pour réaliser une paix juste et globale entre les Israéliens et les Palestiniens, ainsi qu'avec les autres pays arabes, nous contribuerions également à la cause de la démocratie et de la paix dans le monde arabe et musulman. Cela devrait être un objectif prioritaire de la communauté internationale. Beaucoup de choses sont en jeu. Nos responsabilités et celles du Conseil sont grandes. Le Liban maintient la voie qu'il s'est fixée. Nous espérons qu'ensemble nous réussirons tous.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Atieh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole devant le Conseil sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais saluer le Secrétaire général qui est présent à cette séance. J'aimerais également saluer le Premier Ministre du Liban, M. Fouad Siniora, qui vient juste de prononcer une déclaration sur la situation au Liban.

Ma délégation a demandé à participer à la présente séance et à prendre la parole afin de pouvoir expliquer la position de la Syrie sur certaines des remarques que vient de prononcer le Premier Ministre du Liban. Dans ce contexte, nous aimerions réaffirmer la relation spéciale qui existe entre nos deux pays et entre nos deux peuples – les peuples syrien et libanais – qui a été dictée par l'histoire et par la géographie. Aucun facteur extérieur ne peut les séparer. À cet égard, nous regrettons que certaines parties sur la scène libanaise aient essayé, d'une manière ou d'une autre, de répandre des rumeurs selon lesquelles il y aurait des tensions entre nos deux pays frères. La Syrie a contribué à promouvoir la stabilité et à mettre fin à la guerre civile dévastatrice au Liban.

La Syrie a également sacrifié un grand nombre de ses fils pour assurer la liberté et l'indépendance du Liban ainsi que pour venir à bout de l'occupation du Sud du Liban par Israël. Dans sa déclaration, le Premier Ministre libanais a parlé du rôle important et constructif de la Syrie s'agissant de mettre un terme aux tentatives de division du Liban et d'y bâtir l'unité nationale.

Je voudrais à présent aborder la question de la délimitation de la frontière entre la Syrie et le Liban. Nous pensons que, contrairement à ce que d'aucuns ont laissé entendre, il n'y a pas de problème à ce sujet. Cela dit, la Syrie s'est déclarée prête à délimiter la frontière. Le Premier Ministre syrien a adressé une lettre à cet égard à son homologue libanais.

En ce qui concerne la délimitation de la frontière dans le secteur des fermes de Chebaa, je rappelle que la zone est sous occupation israélienne. Il est primordial qu'Israël se retire des territoires occupés pour que nos deux pays, le Liban et la Syrie, puissent délimiter leur frontière, cela ne pouvant être effectué qu'une fois la zone de Chebaa libérée de l'occupation étrangère.

Pour ce qui est des relations diplomatiques entre nos deux pays, depuis 1990, les accords et les institutions qui nous lient vont bien au-delà du simple

échange d'ambassadeurs. La Syrie réaffirme son respect de la souveraineté et de l'indépendance du Liban. La question de l'échange d'ambassadeurs relève de la souveraineté. Toutefois, s'il existe une volonté mutuelle de renouer les relations diplomatiques, c'est une chose qui est envisageable.

La Syrie affirme son soutien au dialogue national engagé au Liban par nos frères libanais. Nous espérons que ce dialogue sera couronné de succès, et pour cela, il faudrait que le peuple libanais en retire des bénéfices. Nous pensons que l'examen de toutes les questions touchant au peuple libanais devrait être confié aux partis politiques libanais de façon qu'ils puissent parvenir à un accord sans ingérence extérieure.

La Syrie a exécuté les dispositions de la résolution 1559 (2004) la concernant en retirant, le 26 avril 2005, la totalité de ses contingents et de son personnel. D'aucuns ont affirmé que la délimitation des frontières et l'échange d'ambassadeurs étaient prévus dans la résolution 1559 (2004). Nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons que ce sont des questions liées à la souveraineté du Liban et de la Syrie. Le Conseil de sécurité n'a pas le droit de s'immiscer dans ces questions aux termes du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, qui énonce qu' « Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ».

La région arabe aspire à une paix globale et durable ainsi qu'à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La paix pourra régner au Moyen-Orient lorsque Israël se sera complètement retiré des territoires arabes occupés dans le Golan syrien, des fermes de Chebaa, au Liban, et des territoires palestiniens occupés au-delà de la frontière du 4 juin 1967.

Certains États tirent parti de leur statut de membre du Conseil de sécurité pour réaliser des objectifs particuliers. Cela est contraire à l'objectif de paix et de sécurité dans la région et alimente l'instabilité et les tensions. Nous espérons que, lorsqu'il s'agira d'appliquer les résolutions relatives au conflit arabo-israélien, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), les membres du Conseil sauront faire preuve d'un enthousiasme similaire à celui manifesté envers d'autres résolutions.

**Le Président** (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres

du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre d'une séance privée.

*La séance est levée à 11 h 5.*